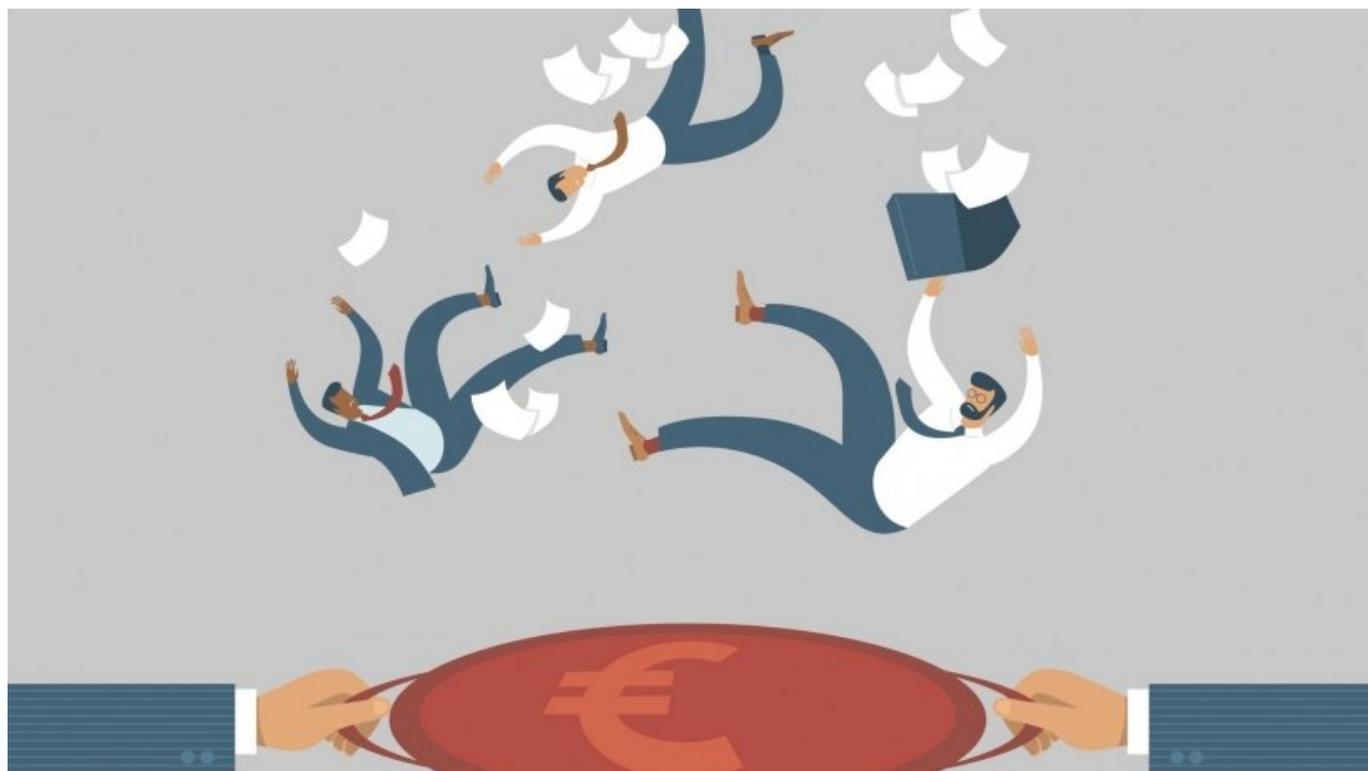


Nouvelles mesures pour aider les entreprises à rembourser leur PGE

EntrepriseVie des entreprises - Publié le 06 janvier 2022 à 08h00, par Affiches Parisiennes

Les entreprises en difficulté pour rembourser leur prêt garanti par l'Etat (PGE) contracté pendant la crise auront la possibilité d'étaler leurs paiements jusque sur 10 ans et de décaler leur premier remboursement.



(© Adobe Stock)

Ces mesures s'adressent aux « quelques milliers d'entreprises (...) qui voient arriver l'échéance du printemps prochain en se disant : "je ne vais pas arriver à rembourser" », a expliqué Bruno Le Maire à l'antenne de RTL mardi 4 janvier. Soit « 25 à 30000 » très petites entreprises, souvent des commerçants, artisans ou restaurateurs.

« Le prêt garanti par l'Etat qui a sauvé des dizaines de milliers d'entreprises ne doit pas les couler au moment de leur remboursement », a asséné le ministre de l'Economie.

Alors que les remboursements des premiers PGE doivent commencer en mars, le ministre conseille à ces entreprises les plus en difficulté de se rapprocher de la médiation au crédit pour envisager les deux solutions proposées : d'une part étaler ces remboursements sur une période qui peut désormais aller jusqu'à 10 ans, contre 6 normalement, d'autre part commencer le remboursement 6 mois plus tard que prévu, « à la fin de l'année 2022 ».

« Je précise que tout ça a été validé par la Commission européenne, par le gouverneur de la Banque de France François Villeroy de Galhau, et par la Fédération bancaire française avec laquelle je signerai un accord en début de semaine », a ajouté Bruno Le Maire.

Quelque 697 000 entreprises ont contracté un PGE depuis mars 2020, pour un encours total de 143 milliards d'euros.

Le ministre s'est par ailleurs dit « très favorable » à la question de l'exonération des charges pour des entreprises « qui ont perdu 65 % de leur chiffre d'affaires, par exemple, ou qui ont des mesures de restriction nouvelles » dans le cadre de la lutte contre le Covid. Il a promis une réponse définitive « dans les jours ou dans les heures qui viennent ».

C'est l'autre des deux demandes restées en suspens à l'issue lundi d'une réunion du ministre avec des représentants des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire, outre la question des modalités de remboursement du PGE.

Le gouvernement avait annoncé après cette réunion des aides renforcées et élargies à ces secteurs, principalement le tourisme, l'hôtellerie et la restauration.